



Augmentation de la dotation du poste «Développement du culte»; décision

Propositions:

1. Le Synode soutient l'augmentation de la dotation du poste «Développement du culte».
2. Il accorde 88.2 points de poste à cet effet.

Explication

1. Historique du dossier

Le Synode a déjà délibéré sur le présent dossier lors de sa session d'été 2017. Après un débat approfondi, il a décidé à 70 voix pour, 68 contre et 22 abstentions de le renvoyer au Conseil synodal en mandatant ce dernier de lui présenter une nouvelle solution, ce qu'il fait par la présente proposition. Le Conseil synodal profite de cette nouvelle présentation pour préciser les préoccupations qui motivent ses propositions et évoquer les arguments avancés lors de la discussion.

Les discussions enrichissantes du Synode ont surtout mis en évidence trois points récurrents:

- a. L'aspect central du culte dans la vie de l'Eglise n'est pas contesté.
- b. Le moment n'est pas bien choisi pour revendiquer un poste.
- c. Le besoin d'un poste doit être argumenté de manière plus détaillée.

Les explications qui suivent reprennent ces trois points.

2. La signification centrale du culte

Durant le débat, presque toutes les interventions ont souligné l'affirmation contenue dans le message du Conseil synodal qui faisait état de la signification centrale du culte pour l'Eglise chrétienne: de fait il constitue le «cœur de la vie ecclésiale». La plupart des fractions n'ont pas contesté non plus que la vie culturelle méritait d'être encouragée. Il a également été relevé que la dotation actuelle du poste dédié au culte (5% dans le cadre d'un poste fixe plus 20% pour un poste limité à la durée d'un projet) ne correspondait pas à la valeur accordée au culte et que d'autres Eglises cantonales étaient bien mieux dotées dans ce domaine (St-Gall 80% pour le culte et 80% pour la musique, Zurich 80% pour la musique et le développement paroissial).

La Vision Eglise 21 adoptée de manière festive et dans l'allégresse le 10 septembre 2017 réaffirme l'importance du culte. La Vision «Animés par Dieu. Engagés pour les humains» et l'ensemble de ses idées directrices mettent l'accent sur une Eglise justifiée en Dieu pour aller au-devant des humains. Cette double dimension est aussi celle du culte. C'est pour cette raison que la Vision peut également être envisagée comme un nouvel engagement de l'Eglise à renforcer la position du culte dans sa pratique. Le fait qu'un grand nombre des 5748 questions recueillies lors du processus de la Vision faisaient référence au culte se reflète dans cet accent à mettre sur le culte. Le culte est non seulement un élément central pour l'Eglise, mais bon nombre de personnes engagées dans l'Eglise s'en préoccupent également.

Le corps pastoral ainsi que les musiciens et musiciennes d'Eglise ont aujourd'hui un bon niveau de formation par rapport au culte. En même temps, les responsables du culte sont confrontés à de grands défis tels que s'adresser à de nouveaux publics, utiliser une grande diversité de styles musicaux, proposer des offres innovantes tout en restant fidèle à la tradition réformée, etc. La règle qui est valable pour l'Eglise dans son ensemble (*ecclesia reformata semper reformanda*) l'est tout particulièrement pour le culte: «il doit être réformé en permanence».

3. Objection quant au moment de présenter le dossier

Les deux commissions permanentes ainsi que presque toutes les fractions ont critiqué le moment choisi pour présenter au Synode cette affaire d'effectif demandant un poste dédié au culte. Il a été reproché que cette demande n'ait pas été coordonnée avec la présentation des ressources en vue de la révision totale de la loi sur les Eglises nationales rendant impossible toute vue d'ensemble. Le Conseil synodal tient compte de cette objection et présente la demande de poste en même temps que les demandes de ressources liées à la loi sur les Eglises nationales (de même que d'autres demandes de postes).

4. Objection quant au profil du poste

Quelques intervenants et intervenantes ont estimé que les données manquaient de précision pour aménager le poste «Développement du culte» dont la dotation était augmentée. C'est pourquoi nous présentons ici une version enrichie par rapport au message pour le Synode d'été de l'ancienne description du poste ainsi que les nouvelles tâches prévues:

4.1 Travail liturgique en Suisse alémanique

Après le départ à la retraite d'Andreas Marti, le travail liturgique en Suisse alémanique a été restructuré en 2015 et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont largement participé à ce processus. Le nouveau concept vise une collaboration plus étroite entre Eglises cantonales en ce qui concerne les activités autour du culte et encourage le travail en réseau. Au lieu d'un poste à 50% et de la commission liturgique, il ne reste plus qu'un coordinateur à 30% ce qui génère plus de responsabilités opérationnelles pour les postes cantonaux dédiés au culte. Cela permet non seulement d'éviter les doubles emplois, mais également de mieux adapter les activités autour du culte aux besoins des Eglises nationales. Un bel exemple du nouvel aménagement des activités autour du culte réalisé en Suisse alémanique est «l'atelier culte

et musique» qui a eu lieu pour la première fois le 1^{er} septembre 2017. Une présentation du travail liturgique de Suisse alémanique et de son coordinateur est disponible sur le site www.gottesdienst-ref.ch

Le nouveau modèle présuppose des postes dédiés au culte suffisamment dotés dans les Eglises cantonales, ce que devrait garantir la présente augmentation de la dotation.

4.2 Profil du poste «Développement du culte»

Au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure trois protagonistes jouent un rôle dans les activités autour du culte

(1) Le travail ordinaire lié au culte s'effectue dans les *paroisses*. La paroisse est responsable du culte, le corps pastoral en assume la responsabilité principale. Le culte est conçu par les pasteurs ou pasteures, les musiciens et musiciennes d'Eglise, les sacristains et sacristaines, les lecteurs et lectrices, les conseillers et conseillères de paroisse et d'autres personnes encore. La paroisse est vraiment le lieu où se célèbre le culte et les personnes compétentes en assumant la responsabilité. Par rapport aux paroisses, les protagonistes suivants n'ont qu'une fonction d'appui.

(2) Le *Centre de compétence liturgique* de l'Université de Berne cofondé par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est d'une part responsable de la formation pratique des étudiantes et étudiants durant leur semestre pratique et leur stage en homilétique et liturgie. D'autre part, il a pour tâche de faire des recherches dans ce domaine et de les mettre à disposition du public (ecclésial) sous la forme de congrès et de publications scientifiques. Enfin, les experts et expertes du centre de compétence se tiennent à disposition des paroisses pour les conseiller sur des questions liées au culte ou à la construction des églises (rénovation, changement d'affectation, etc.)

(3) Le poste «*Développement du culte*» des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est entièrement consacré à la pratique ecclésiale et aux besoins des paroisses. Contrairement au service de coaching et de conseil par exemple dans la formation continue pastorale, il adopte une approche globale qui implique si possible toutes les personnes participant au culte. Certes, le poste collabore dans différents domaines avec le Centre de compétence liturgique, mais il est aménagé en sorte d'éviter les doubles emplois. Le poste «Développement du culte» constitue une charnière incontournable entre Université et paroisses; il veille à ce que les services du Centre de compétence correspondent aux besoins des paroisses.

4.3 Offres proposées jusqu'ici par le poste «Développement du culte»

Le principe des offres proposées par le poste «Développement du culte» est le suivant: des offres sur mesure pour les paroisses et régions qui peuvent être réalisées sur place de manière flexible et en tenant compte des besoins. Cette approche a fait ses preuves, elle est pratique et pragmatique, elle prend en compte les particularités locales, raisons pour lesquelles les paroisses l'apprécient.

Les offres se présentent sous la forme d'ateliers dans lesquels des expertes et des experts font des exposés et des personnes dispensent des conseils. Chaque mandat

donne lieu à deux ou trois rencontres sur place ou exceptionnellement plus. La ou le titulaire du poste dédié au culte fait lui-même parfois également office d'expert et il lui incombe en grande partie d'identifier les besoins et de communiquer avec les expertes et experts appropriés. Certains d'entre eux viennent du Centre de compétence liturgique, d'autres sont des pasteures ou pasteurs spécialisés du territoire de notre Eglise.

Aux ateliers s'ajoutent une offre légère de formation continue qui a du succès (Forum Gottesdienst) ainsi que la collaboration avec le Centre de compétence liturgique, la FEPS et la commission sur la liturgie et le psautier de Suisse alémanique lors de congrès publics.

Le site www.gottesdienst.refbejuso.ch est la plateforme de travail pour le développement du culte sur laquelle se trouve l'offre actuelle:

- ateliers sur les thèmes tels que jeunesse, générations, culture du feedback, chants et musique, prise de parole durant le culte, atelier du futur Culte, transformation des lieux d'Eglise;
- information sur les projets des paroisses et régions (bourse aux idées);
- plateforme d'échange pour des cultes réussis;
- informations sur des musiciennes et musiciens pour le culte;
- petits congrès annuels «Forum Gottesdienst» (thèmes déjà abordés: «langue du culte» et «proclamer l'Evangile par l'art»).
- réflexions théologique et information liturgique sur le culte

Toute une série de paroisses et régions ont utilisé ces offres et se sont parfois lancées dans des processus de plus longue haleine encore en cours. Un grand nombre de personnes se sont engagées dans ce travail d'élaboration du poste et y travaillent encore. Un réseau de spécialistes se tient dorénavant à disposition des paroisses. Ne pas augmenter la dotation du poste remet en question le travail effectué jusqu'à présent. Cette demande de poste vise en premier lieu à préserver les acquis et aller de l'avant avec ce travail apprécié qui a fait ses preuves.

4.4 Nouvelle offre prévue

La ligne de fond suivie pour le travail en matière de développement du culte a fait ses preuves et devrait être conservée. C'est pourquoi, en cas d'augmentation de la dotation, il faudrait construire sur les bases posées jusqu'ici en mettant maintenant l'accent sur les points suivants:

- Présence sur place: La ou le titulaire du poste est incité à consacrer 30 à 40% de son temps de travail pour les contacts directs avec les paroisses et les responsables du culte.
- Travail autour du culte dans le Jura: un site internet est développé pour le travail liturgique dans la partie francophone du territoire de l'Eglise (www.celebrations.refbejuso.ch). Le poste dont la dotation est augmentée permettra de soutenir la commission liturgique jurassienne (Comlit) et d'assurer le lien avec la plateforme musique et liturgie (CER).

En plus de développer le travail accompli jusqu'ici, un thème lié au culte requiert une attention particulière: *la musique*. Il règne ici un sentiment d'insatisfaction sans solutions toute faite à disposition. Pour de nombreuses paroisses, la musique est vrai-

ment le parent pauvre. Il n'est dès lors pas surprenant que l'Eglise réformée du canton de St-Gall ait créé, il y a quelques années, son propre poste dédié à la musique populaire. S'ajoute à cela que la musique d'église traditionnelle connaît elle aussi un problème de relève; en maints endroits, l'âge moyen des organistes est supérieur à celui de la retraite. Il est par conséquent prévu que le poste dont la dotation devrait être augmentée mette l'accent sur la promotion d'une musique d'église de qualité élevée et couvrant une large gamme de styles. Les éléments suivants doivent en faire partie:

- promouvoir différentes orientations stylistiques en matière de culte accompagnés en musique (répétorier, faire connaître, recruter des musiciennes et musiciens; proposer des formations continues aux corps pastoraux);
- promouvoir la relève pour la musique d'église (publicité, contacts avec des écoles de musique);
- réorganiser la formation pour les musiciennes et musiciens d'église (orgue et direction chorale, coopération avec d'autres établissements de formation de Suisse);
- mettre sur pied une plateforme internet pour la musique d'église avec profils de musiciennes et de musiciens, échantillons musicaux, liens vers des pages apparentées;
- entretenir un réseau cantonal pour chorales d'église ainsi que chœurs d'enfants et de jeunes;
- animation service de chantre pour bénévoles (en collaboration avec des écoles de musique);
- donner des impulsions régionales musique et chant (cultes chantés, journées régionales du chant).

Dans leur ensemble, les activités développées autour du culte dans le secteur Théologie doivent contribuer à renforcer le culte et la musique d'église en tant qu'aspects constitutifs de la paroisse. De nombreuses recherches montrent qu'au cœur de chaque renouveau de l'Eglise figure presque toujours un culte renouvelé et plus vivant.

5. Coûts

Le Synode d'hiver 2013 a fixé un plafond de 6000 points de poste pour les emplois permanents. Cette limite est déjà pleinement atteinte. Il ne reste donc plus aucune possibilité de créer de nouveau poste permanent supplémentaire.

Le travail en matière de développement du culte est effectué jusqu'ici en grande partie par le biais d'un poste à 20% lié à un projet. Ce poste prend fin définitivement à la fin 2018. Le secteur ne disposera ensuite plus que de 5% pour les activités liées au culte. L'augmentation de 70 points de poste permet d'aménager un poste à 75% pour le développement du culte. 88.2 points de poste supplémentaires sont nécessaires pour réaliser l'augmentation de la dotation souhaitée. Cela correspond à une masse salariale brute de CHF 117'000.

Le Conseil synodal